

La règle du mois

Définitions 1

Quelques définitions utiles pour bien appliquer les règles

Balle provisoire : une autre balle jouée dans le cas où la balle qui vient d'être jouée par le joueur peut-être :

- 1) Hors limites
- 2) Perdue à l'extérieur d'une zone à pénalité

Conditions anormales de parcours :

- 1) Trou d'animal
- 2) Terrain en réparation
- 3) Obstruction inamovible
- 4) Eau temporaire

Coup : Le mouvement vers l'avant du club fait pour frapper la balle. Mais un coup n'a pas été joué si :

- 1) Le joueur décide pendant la descente du club de ne pas frapper la balle et évite de le faire en arrêtant délibérément la tête du club avant qu'elle n'atteigne la balle ou en manquant délibérément la balle
- 2) Frappe accidentellement la balle en faisant un swing d'entraînement. Dans ce cas la balle doit-être remplacée à son emplacement d'origine. Sauf sur la zone de départ ou sur le green, le joueur ajoutera un coup de pénalité à son score pour avoir déplacé la balle.

Balle déplacée : quand une balle au repos a quitté son emplacement (vers le haut, vers le bas ou horizontalement) et que cela peut être vu à l'œil nu.